

## **DEC160589DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, dont le directeur est M. Yvan MOENNE-LOCCOZ ;

Vu la décision DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC160281DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à M. Philippe NORMAND, Directeur de recherche, et à Mme Béatrice BIGAI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2016

Le délégué régional  
Frédéric Faure